



**COMMUNAUTE DES COMMUNES
DE LA HAUTE SAINTONGE**

Extrait du registre de décisions du Président

En vertu de la délibération n° 37/2020 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire délégrant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (*Point 24 : effectuer toutes les démarches administratives, juridiques, financières et commerciales et réaliser tous les partenariats commerciaux jugés nécessaires au bon déroulement et développement des services Antilles, de l'Ecole des Arts, du Pôle Nature de Vitrezay, de la Maison de la Forêt, de la Médiathèque, de la Maison de la Vigne et des Saveurs, du Parc Mysterra et du centre des congrès*).

Le Président de la Communauté des Communes de Haute Saintonge décide de signer ;

-pour les Antilles de Jonzac un partenariat 2022 avec :

- Groupe - Opération du 01 Mars au 30 Juin 2022.
- ADEI IME de Haute-Saintonge
- GROUPE PIERRE ET VACANCES CENTERS PARCS -- Bassin + Institut
- IME de Jonzac
- La résidence Pierre & Vacances
- Le Groupe Pierre & Vacances Centers Parcs

-pour les Antilles de Jonzac et la Maison de la Vigne et des Saveurs un partenariat 2022 avec :

- Fête de l'Asperge de Blayais 2022, pour de la communication contre échange marchandises.

Fait à Jonzac,

Le 11 MARS 2022

Le Président
Claude BELOT